

"Le Danemark, pierre d'achoppement" dans Frankfurter Allgemeine Zeitung (16 février 1986)

Légende: Le 16 février 1986, le quotidien allemand Frankfurter Allgemeine Zeitung commente la décision du gouvernement danois de ne signer l'Acte unique européen qu'après les résultats du référendum national sur l'ensemble du texte.

Source: Frankfurter Allgemeine Zeitung. Zeitung für Deutschland. Hrsg. EICK, Jürgen; FACK, Fritz Ullrich; DESCHAMPS, Bruno; FEST, Joachim; REIßMÜLLER, Johann Georg. 17.02.1986, n° 40. Frankfurt/Main: FAZ Verlag GmbH. "Dänemark als Stolperstein", auteur:Stadlmann, Heinz , p. 1.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/le_danemark_pierre_d_achoppement_dans_frankfurter_allgemeine_zeitung_16_fevrier_1986-fr-8df4afef-bfd7-4ff4-a2eb-9282b97f9d4c.html

Date de dernière mise à jour: 06/07/2016



Le Danemark, pierre d'achoppement

par Heinz Stadlmann

Les pays membres de la Communauté européenne (CE) ne réussissent pas à donner un peu de lustre aux succès de leur collaboration. Après des années d'efforts, ils sont parvenus à faire reposer la coopération sur de nouvelles bases. Pour la première fois depuis 28 ans, les traités de Rome, fondateurs de la CE, ont été adaptés aux nouvelles réalités. C'est un petit pas en avant. Ce traité doit être signé ce lundi soir à Luxembourg par les ministres des Affaires étrangères de la CE, sans aucun faste et de manière très «pragmatique». Cependant, le Danemark et l'Italie ne veulent pas signer, et la Grèce semble réfléchir encore. C'est un maigre résultat après de longues négociations.

Cette situation peu reluisante trouve son origine dans la politique intérieure du Danemark. Le gouvernement minoritaire du Premier ministre Schlüter voulait l'accord de Luxembourg et a plaidé pour son adoption devant le Parlement. Mais certaines franges de l'opposition sociale-démocrate y ont vu une occasion de mettre le gouvernement en difficulté et de forcer la tenue de nouvelles élections. Elles ont voulu exploiter la réticence fortement répandue au Danemark face à la CE pour changer les rapports de force entre les partis. Depuis des années, une «commission parlementaire du Marché», dominée par l'opposition, délimite la marge de manœuvre du gouvernement en matière de politique européenne. Les ministres danois doivent obtenir un mandat de la commission pour participer aux négociations à Bruxelles. En la matière, l'opposition tient la bride haute au gouvernement. Cela a aussi déterminé l'attitude des négociateurs danois dans la réforme de la Communauté. C'étaient les Danois qui faisaient de l'obstruction. Quelques autres pays y ont vu un prétexte facile.

Le gouvernement Schlüter met désormais tout ses espoirs dans le référendum du 27 février. La consultation populaire doit vaincre la résistance de la majorité parlementaire. La publication intentionnelle de «documents secrets» de certains ministères doit montrer aux Danois ce qu'ils vont perdre s'ils tournent le dos à la CE. Il est toutefois évident que le Danemark est un des pays qui tirent des avantages économiques considérables de la CE. Pour les autres membres de la CE se posait la question de savoir comment aider le gouvernement Schlüter. Était-il préférable que l'accord de Luxembourg soit signé par tous les autres avant le référendum danois, ou valait-il mieux éviter de donner l'impression de faire pression et signer l'accord plus tard? La grande majorité voulait exprimer clairement qu'elle était résolue à aller de l'avant sans tenir compte des réticences danoises. On ne devait pas laisser penser que le train des réformes pouvait encore être arrêté. Tout cela semble s'être déroulé avec l'assentiment tacite du gouvernement danois. Personne n'avait prévu que les Italiens, déçus par l'insuffisance de la réforme, feraient basculer les choses. Les Grecs étaient davantage considérés comme peu fiables. Athènes estime manifestement qu'il y a là une nouvelle chance de défendre les droits des petits et de consolider les possibilités que donne le droit de veto.

De nombreux indices laissent penser que la majorité des Danois veulent rester dans la CE, mais l'existence de contradictions presque proverbiales pourrait bien mener à un autre résultat. Et personne ne sait ce qui se passera alors. En vertu des traités en vigueur, tout le travail de réforme est caduc si les changements ne sont pas ratifiés par tous les parlements nationaux. L'affaire se complique encore par le fait que la consultation populaire ne porte que sur la révision des traités et non sur l'appartenance du Danemark à la CE. Même en cas de rejet, le Danemark pourrait demander à continuer de bénéficier des droits découlant de son appartenance à la Communauté. Les différents scénarios élaborés par des juristes de la CE envisagent également la nécessité presque inimaginable de créer une nouvelle Communauté avec les pays ouverts à la réforme. Pour l'instant, tous espèrent qu'on n'en arrivera pas là.

Le cas du Danemark devrait faire réfléchir sur les procédures qui régissent l'adoption des décisions au sein de la Communauté européenne. Le 27 février, 3,5 millions d'électeurs danois décideront si 315 millions de personnes en Europe pourront poursuivre dans la voie de la coopération, adoptée à l'issue de négociations ardues, ou si cette politique va pour l'instant être bloquée. La problématique du droit de veto (qui découle du principe de l'unanimité) dans la CE est connue depuis des années, mais elle n'était jamais apparue aussi crûment. La Communauté est une association d'États fondée sur des éléments supranationaux et sur la coopération, qui ne peut fonctionner que si les intérêts nationaux cèdent la place à un intérêt européen

commun.

Les Danois ne sont pas les premiers et sûrement pas les derniers à faire passer les intérêts nationaux avant les intérêts européens. Mais, en tant que petit pays, le Danemark fait aussi surgir la question de la répartition de l'influence au sein de cette Communauté. Est-il concevable que les pays résolus à une intégration plus forte se laissent dicter à long terme la vitesse de leur progression par de plus petits États membres qui ne veulent que bénéficier des avantages économiques sans être prêts à faire des concessions politiques? La décision danoise pourrait grandement contribuer à raviver la vieille question de savoir si des évolutions séparées n'auraient pas plus de sens. La notion d'une Europe «à deux vitesses» refait surface.